

IPRP

Après notre **enregistrement** en janvier en tant que **IPRP-EC**, Prevencem est également officiellement enregistré auprès de la DRIEETS d'Ile de France sur la liste des **IPRP - Intervenants en Prévention des Risques Professionnels**, conformément aux articles L 4644-1, D 4644-6 et suivant du code du travail. Cet enregistrement est délivré au titre de la compétence « technique et organisationnel en santé et sécurité au travail ».

Reconnu pour 5 ans sur tout le territoire national et dans les DOM, cet enregistrement illustre notre mobilisation continue auprès des entreprises pour garantir la prévention et la santé au travail.

Il atteste également de notre capacité à intervenir au-delà du secteur des industries extractives, marquant ainsi l'élargissement de notre champ d'action et notre volonté d'accompagner un plus large éventail d'acteurs qui s'engagent en prévention.

Cette évolution nous permet de déployer notre expertise au service d'un plus grand nombre de secteurs, d'optimiser la prévention des risques et de contribuer durablement à la performance globale des organisations, en alliant exigence réglementaire et accompagnement.

L'ESSENTIEL PRÉVENTION & RÉGLEMENTATION



RÉGLEMENTATION

● Emissions d'échappement de moteurs diesel

L'arrêté du 3 mai 2021, fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives, fixe une VLEP indicative pour les « Emissions d'échappement de moteurs Diesel mesurées sous forme de carbone élémentaire ».

Cette **VLEP fixée à 0,05mg/m3 est entrée en application le 21 février 2026** pour l'extraction souterraine et le creusement de tunnels.

● Compte AT/MP : nouvelles fonctionnalités

Net-entreprises.fr propose 3 nouveaux services depuis le 23 octobre 2025 qui visent à simplifier les démarches et à renforcer la transparence du compte AT/MP. Cette plateforme permet aux employeurs une gestion administrative complète.

- Demande en ligne du taux « fonctions supports »
- Simulateur de taux AT/MP
- Notification à destination des tiers-déclarants



PRÉVENTION

● Passeport Prévention

Quel contenu et quelles modalités de mise en œuvre ? L'INRS répond à de nombreuses questions :

Qu'est-ce que le passeport de prévention ? Quels sont ses **objectifs** ? Quelles sont les **formations concernées** par le passeport de prévention et celles exclues du dispositif ? Quelles sont les **modalités de déclaration** pour les organismes de formation et ceux pour les employeurs ? Quelles sont les formations à déclarer durant la période transitoire ? Quels sont les **modalités de vérification** des déclarations par les employeurs ? Dans quelles **conditions**, le passeport de prévention pourra-t-il être consulté ?

De nouvelles ressources pour faciliter les déclarations Afin d'accompagner les acteurs concernés, de nouvelles **fiches pratiques** sont disponibles sur le [portail de la Carsat](#).



JURIDIQUE

● Harcèlement moral et dégradation de la santé

Nouvelle jurisprudence : un arrêt de la Cour de cassation du 11 mars 2025 vient confirmer que la reconnaissance d'une situation de harcèlement moral n'est pas conditionnée à la dégradation de l'état de santé du salarié.

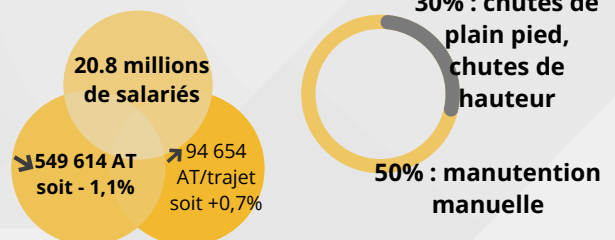
Dans cette affaire, la demanderesse avait précédemment invoqué devant le conseil des prud'hommes, puis la cour d'appel, différents faits constituant selon elle une situation de harcèlement moral de la part de son ancien employeur :

- Un accroissement excessif de sa charge de travail,
- Des avertissements injustifiés,
- L'impossibilité dans laquelle elle s'était trouvée de prendre des congés durant une année entière.



CHIFFRES CLÉS

● Accidents du travail et du trajet en 2024/2023



● Maladies professionnelles

- Troubles musculosquelettiques : 44723
- Maladies liées à l'amiante : 2057
- Affections psychiques : 1805
- Pathologies fréquentes (surdit , allergie, etc.)
- Cancers hors amiante : 312

Au total **79 millions de jours non travaillés en 2024**, l'équivalent de + de 334000 emplois à temps plein.

APPROFONDIR ET AGIR

FOCUS PRÉVENTION

● Le bruit

Le **bruit est un danger** présent sur les exploitations.

Lors de l'extraction où le bruit ambiant des engins, le concassage mobile l'utilisation d'un BRH, la coupe de pierre dimensionnelle, la purge des plafonds en souterrain...

Lors du transport des matériaux avec des engins dont le calfeutrage des moteurs ou l'état des parebrises peuvent impacter l'exposition des travailleurs, au niveau des convoyeurs de plaine et en particulier à la chute des produits ...

Lors du traitement ou du sciage des matériaux où les machines dépassent généralement les 85dB...

Lors de la surveillance des procédés de fabrication où l'impact des machines est direct sur les pilotes ou surveillants amenés à diagnostiquer les éventuelles anomalies...

Lors de l'entretien des matériels, même en atelier, où l'impact de l'outillage expose parfois sur de courte période très fortement les intervenants...

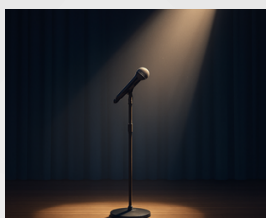
Les **mesures de prévention** sont souvent déjà en place, organisation de la production et des travaux, entretien des engins, mise en place de caméras, supervision des machines et procédés de fabrication, calfeutrage des équipements extrêmement bruyants, mise à disposition de protecteur individuel contre le bruit adapté, mesurage régulier des niveaux sonores, information régulière des travailleurs...

COMMENT AGIR CONCRÈTEMENT

- ➔ Un dossier complet de l'INRS sur le sujet,
- ➔ Un kit d'animation proposé par l'OPPBTB, il regroupe des conseils pratiques et un quiz pour travailler en sécurité sur les chantiers bruyants,
- ➔ Le bruit : une nuisance envahissante par la CARSAT MP.



Vous avez la parole



Pour ce premier article **Eric David**, directeur QSE et Foncier pour les **carrières Mousset**, partage avec vous l'engagement du groupe EIFFAGE dans sa démarche de prévention sur le sujet de la consignation toutes énergies.

L'objectif de cette mission est double : d'une part, réaliser un audit de plusieurs sites afin d'évaluer le niveau de maturité des pratiques en place et, d'autre part, identifier des axes de progrès en vue d'harmoniser les pratiques.

La démarche s'est structurée en deux phases complémentaires. Une première phase théorique a permis d'identifier les bonnes pratiques, d'évaluer l'organisation, les moyens matériels et les compétences personnelles ainsi que de rappeler les obligations réglementaires en matière de consignation. Elle a constitué un socle commun indispensable pour l'ensemble des acteurs concernés.

La seconde phase, dite terrain, a pour objectif de confronter ces exigences aux réalités opérationnelles, en mettant en évidence les éventuels écarts entre les pratiques attendues et celles effectivement observées.

Dans ce contexte, en présence de l'encadrement du site et du service prévention, Éric a participé aux deux journées d'audit consécutives sur le site de Vendée. Chaque intervention s'est déroulée selon un format structuré : une réunion de lancement et un débriefing avec la direction.

Dans la mesure du possible, les phases terrain sont réalisées lors d'opérations de maintenance réellement programmées le jour de l'audit. Lorsque les conditions ne le permettent pas, des mises en situation simulées sont organisées afin de garantir une évaluation représentative des pratiques, ce fut le cas notamment pour une consignation toutes énergies d'un engin (changement de pièce d'usure).

Cette approche pragmatique et participative permet non seulement d'identifier concrètement les écarts, mais aussi de structurer une harmonisation des pratiques, en agissant à la fois sur la formation des équipes, l'organisation des activités et la mise en place d'outils adaptés.

Merci à Eric David de ce partage et au groupe Eiffage de sa confiance !

OUTILS ET RESSOURCES L'IA PAR EUROGIP

LES IMPACTS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DE LA NUMÉRISATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Un rapport ambitieux est paru le 23 avril 2025 intitulé « Révolutionner la santé et la sécurité : le rôle de l'IA et de la numérisation au travail ».

L'Organisation internationale du Travail (OIT) analyse comment les technologies numériques transforment la santé et la sécurité au travail à l'échelle mondiale.

RESSOURCES EXTERNES INRS

L'article « L'intelligence artificielle au service de la santé et sécurité au travail : enjeux et perspectives à l'horizon 2035 » de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles décrit comment l'IA pourrait bénéficier à la santé et à la sécurité au travail.

Comment participer ?

Écrivez-nous à :
laurence.clamageran@prevencem.fr

Ou scanner
le QR Code et
compléter le
formulaire



Avant le : 20 du mois



APPROFONDIR ET AGIR ...

INFOS ET BONNES PRATIQUES

● Les aides financières

À compter de 2026, plusieurs évolutions s'appliquent aux subventions Prévention. Augmentation de la prise en charge de certaines aides, abaissement du plancher de subvention, mise en application de textes réglementaires... Point d'étape sur les principales nouveautés.

- Plafonné à 300 000 € accordés par entreprise sur une période de trois ans.
- Convention lorsque le montant dépasse 23 000 € sur les douze derniers mois civils
- Le montant minimum de subvention, fixé jusqu'à présent à 1 000 €, est abaissé à 500 € à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Prise en charge des dépenses passe de 50 % à 70 % au 1^{er} janvier 2026.

● Quels matériels bénéficient de subvention des risques ergonomiques (Fipu - liste actualisée le 17 déc. 2025)?

Liste actualisée par la Cnam
Article Prévention BTP

- Palonnier à ventouse sur potence
- Diabie monte escaliers électrique
- Brouette électrique
- Table rotative réglable pour travailler à la bonne hauteur
- Plate-forme à maçonner
- Bâche électrique pour camion



QUESTIONS/RÉPONSES

● Quel symbole d'habilitation est requis pour consigner pour soi-même et pour les autres ?

Pour consigner tout ou partie d'une installation pour des tiers, il faut **être habilité chargé de consignation** symbole BC en basse tension ou HC en haute tension. Le chargé de consignation ne peut réaliser que des opérations de consignation et de déconsignation. Toutes les autres opérations lui sont interdites.

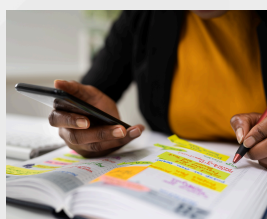
La consignation pour son propre compte n'est autorisée que pour le chargé d'intervention générale (habilité symbole BR - tension max 500 V, 63A en courant alternatif).

Le chargé d'intervention élémentaire (habilité symbole BS), pourra assurer la mise en sécurité pour son propre compte (pré-identification, séparation, condamnation et la vérification d'absence de tension VAT). **Attention** son domaine d'intervention est limité (remplacement fusible BT, remplacement de lampe ou accessoire d'éclairage, remplacement d'une prise de courant ou d'un interrupteur, réarmement d'un dispositif de protection dans un environnement sûr, raccordement d'un élément matériel électrique à un circuit en attente et protégé contre les courts-circuits - tension max 400V et 32A en courant alternatif). Toutes autres opérations lui sont interdites.

Lors de la rédaction des titres d'habilitation il est important d'**indiquer clairement les restrictions**.

Pour en savoir plus, la [FAQ INRS](#)

Dans le domaine électrique, vous avez mis en place des bonnes pratiques, voici un livret compilant celles-ci



Agenda - Webinaire - Podcast

Webinaires : tout comprendre sur le **Passeport de prévention**

- 7 mai 2026 - 11 h à 12 h 30

[S'inscrire au webinaire](#)

D'autres dates

PREVENCEM & VOUS

Focus adhérent

Derrière chaque intervention, ce sont des femmes et des hommes engagés, présents sur le terrain et à l'écoute de vos enjeux.

Notre priorité : vous proposer des solutions concrètes et adaptées.

Un audit et une formation autour de la consignation des énergies dangereuses, un déploiement sur 23 sites (Océan Indien - La Réunion, Madagascar, Mayotte L'île Maurice et les Antilles - La Martinique, La Guyane). Ce sont des opérateurs, des techniciens de maintenance, des centralistes, des pilotes d'installation, encadrement et HSE qui vont être sensibilisés. L'objectif de l'adhérent est de faire un rappel et de sensibiliser à nouveau l'ensemble des salariés face à un risque majeur.

LinkedIn

Retrouvez-nous sur

LinkedIn

Scannez-moi

